

Fiche Action – Climat Scolaire

Verbe

Donner la parole

Nom de l'atelier / de l'action

Le conseil de coopération

Public concerné

Tous cycles

Description/Déroulement

Le conseil de coopération est la réunion de tous les enfants de la classe avec l'enseignant. Ensemble, on gère la vie de la classe, ce qui va bien et ce qui ne va pas au niveau de l'organisation de la vie en classe, du travail, des responsabilités, des jeux, des relations interpersonnelles, des projets ...

C'est un lieu de gestion ; lieu où chaque enfant a sa place ; lieu où l'on accorde autant d'importance au groupe qu'à l'individu. Le conseil de coopération n'est pas un tribunal où l'on cherche des coupables mais est un lieu où l'on apprend à se connaître et à s'entraider. C'est un lieu de résolution de problèmes : trouver des moyens de s'aider. Les conflits sont inévitables dans un groupe, le but est d'apprendre à les régler sans blesser l'autre. C'est un lieu de recherche de consensus. C'est un lieu où est dévoilé ce qui se passe en classe.

Un conseil de coopération peut s'établir de la maternelle au lycée en l'adaptant à l'âge des élèves. Un conseil de coopération peut avoir lieu dans tout espace de l'école. Il est important d'être assis en cercle de façon à ce que tout le monde puisse se voir.

La réunion a lieu en général chaque semaine, toutefois ce rythme est à adapter à chaque situation. La durée varie de 15 à 45 minutes selon l'âge des enfants et les points à discuter à l'ordre du jour. Un conseil de coopération permet de développer les valeurs suivantes : la coopération, l'égalité, la liberté, le respect de soi et des autres, l'autonomie, le sens des responsabilités. Les principes démocratiques sont également appliqués et les relations enseignant - enfants modifiées (partage d'une partie du pouvoir).

Comment mettre en place un conseil de coopération ?

Lors du premier conseil, on informe les enfants que certaines décisions sur la vie de la classe, sur les règlements, sur les projets de classe vont être prises par tout le groupe. Expliquer ce que signifie le mot coopération : entraide pour vivre ensemble de la façon la plus harmonieuse possible. Cela permettra à la classe de résoudre ensemble des problèmes, des conflits. Si on instaure un conseil d'enfants en cours d'année, se saisir d'un événement particulier (fête à organiser, sortie, ...) et annoncer qu'on veut faire une réunion pour réaliser ce projet.

Au deuxième conseil, on fait un retour pour vérifier si tous les enfants en ont bien compris les principes. On peut suggérer que ce conseil de coopération devienne un temps régulier dans la vie de classe.

Lors des conseils suivants, on peut utiliser un outil défini par Célestin Freinet : le journal mural. Le journal mural (tableau d'affichage) est important pour noter les ordres du jour, les enfants peuvent y écrire soit des félicitations, soit des critiques, soit une demande de discussion d'un sujet. Les enfants apprennent à féliciter les autres (développer l'estime de soi), à critiquer au lieu de retourner les coups ou de se plaindre (toutefois toujours dans le but de trouver des solutions en coopérant). Petit à petit, les enfants utiliseront cet outil pour parler de différents sujets qui les concernent et les intéressent. La coopération s'installera et modifiera le climat de la classe.

Il est important de noter les éléments essentiels : ordre du jour, engagements pris, décisions et règles votées. Le premier ordre du jour permet de définir les objectifs du conseil, de voir l'organisation de la classe ou du projet, de présenter le journal mural. De façon générale, l'ordre du jour commence par un retour sur le conseil précédent, puis suivent les félicitations, les critiques puis les autres points inscrits au journal mural. On termine par « Comment va la classe ? ». Il est possible d'adapter cette structure aux enfants de maternelle. Il est préférable de commencer lorsqu'ils sont capables d'attendre leur tour pour parler. Commencer en proposant un projet de classe. Utiliser les pictogrammes pour apprendre aux enfants à voter, à féliciter, à critiquer, à parler d'un sujet.

Le déroulement du conseil de coopération

Quelques minutes avant le conseil de coopération, les enfants responsables recueillent les félicitations, les critiques et les points à discuter inscrits sur le journal mural. L'ordre du jour est inscrit au tableau et sur le compte rendu.

POSONS TOUS LES JOURS des gestes qui y contribuent

Phrases et mots clés pouvant être utilisés :

Annoncer le début du conseil et la fin du conseil par le ou les présidents du conseil (élève ou enseignant au début). « La séance est ouverte », « La séance est levée ». Ce sont les présidents qui animent la réunion. Un ou deux secrétaires prennent des notes pour rédiger un compte-rendu. Un élève « gardien du temps » veille que la parole soit donnée équitablement à chacun.

Pistes pour animer le débat :

« Qui a des questions ? des opinions ? des solutions à proposer ? »

« Qui veut aider ? »

« Dérangeur – une - fois » (avertissement) « dérangeur – deux - fois » (l'enfant quitte le groupe, n'a plus droit à la parole).

« On nous consulte sur ce point. » (ex : spectacle, sortie ...)

« On doit décider maintenant » (recherche de consensus ou vote).

Déroulement :

« Félicitations » : lire, remercier, encourager à féliciter les autres.

« Critiques » : lire, donner la parole à l'auteur puis à l'enfant critiqué, demander des témoins seulement si c'est nécessaire, trouver des solutions, demander de l'aide ou un tuteur.

« Je veux parler de » : donner la parole à l'auteur, demander s'il y a des questions, des opinions ou des propositions, recevoir les décisions, rechercher un consensus sinon la majorité, noter dans le compte-rendu.

« Comment va la classe ? » : accueillir et noter les commentaires « à maintenir » et « à améliorer ».

Comportement :

Il est important pour les enfants de sentir la structure du conseil de coopération. Il y a beaucoup de liberté dans le contenu, mais peu dans le déroulement. La rigueur dans l'application des règles démocratiques sécurise les enfants et permet la véritable expression.

Rôle de l'enseignant

Deux possibilités : soit l'enseignant assume les fonctions d'animation (président et/ou secrétaire, en particulier avec les enfants de l'école maternelle), soit l'enseignant fait partie du conseil de coopération au même rang que les enfants (cela permet aux enfants de s'habituer à animer une réunion). Chacun adoptera la solution qui lui convient le mieux.

Dans les deux cas, on peut dégager trois fonctions de l'animateur :

Fonctions de clarification (concernant le contenu) :

Posons TOUS LES JOURS des gestes qui y contribuent

- reformuler
- expliciter, faire ajouter l'information manquante, faire des liens entre les idées.
- résumer
- définir, faire définir

Fonctions de contrôle (concernant la procédure) :

- donner la parole
- freiner
- stimuler
- sensibiliser au temps
- faire respecter l'écoute des autres

Fonctions de facilitation (concernant le climat) :

- inviter à exprimer ses sentiments
- encourager les enfants, détendre l'atmosphère
- aider à trouver des solutions
- reformuler en messages clairs
- encourager à verbaliser
- reporter une situation trop difficile

Tous les sujets proposés par les enfants sont accueillis sans censure ; on en discute en essayant de conserver un climat d'acceptation et de respect.

Apprentissages des enfants

On a le temps de faire le conseil de coopération en classe sans comprimer les disciplines, puisque ce conseil aide à réduire les interventions ponctuelles pour régler des problèmes de discipline et permet l'interdisciplinarité (langue orale, éducation civique...). De plus, cela peut trouver sa place lors du débat hebdomadaire.

Grâce au conseil de coopération, les enfants font plusieurs apprentissages scolaires.

Dans le domaine de la langue, les enfants pourront développer leurs compétences et capacités à parler en groupe, à utiliser différents types de discours, à adapter leur discours dans une situation de communication, à choisir et organiser l'information, à écouter, à s'exprimer clairement, à résumer, à raconter de façon ordonnée, à ressortir une idée principale, à donner une opinion, ...

En éducation civique, les enfants pourront s'initier aux réalités de la vie en société (en participant à la vie sociale du groupe classe), connaître le fonctionnement et les principes de la démocratie.

Posons TOUS LES JOURS des gestes qui y contribuent

De façon plus générale et dans le cadre d'un développement personnel, les enfants pourront apprendre à mieux se connaître, à coopérer, à prendre des décisions et les assumer, à résoudre des problèmes, à participer à des réunions selon les règles de la démocratie, à gérer les droits individuels en rapport avec les droits collectifs, à planifier, à réaliser et à évaluer des projets, à accepter les différences. Cela leur permettra également de développer leur estime de soi, le sens des responsabilités, l'autonomie, leur participation, la solidarité, le sens de la justice et de la liberté, la tolérance... Leurs compétences, leurs ressources seront mises en valeur.

Grâce au conseil de coopération, les enfants réalisent plusieurs apprentissages d'ordre socio-affectif (même si nous n'en avons pas conscience) tel le développement de l'estime de soi. De plus, la violence et l'agressivité en classe sont réduites de façon significative.

Sources : « Le conseil de coopération » Danielle Jasmin